

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 avril 2017

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 3 avril 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier
 District No 2 - Madame Annie Rodrigue
 District No 3 - Madame Émilie Roberge
 District No 4 - Madame Claudia Vachon
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 mars 2017
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 29 mars 2017
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Amendement résolution 17-03-6835 (Assurances MMQ)
 - 5.3 Donation de terrain pour le CVT
 - 5.4 Amendement règlement de taxation 2016-197
 - 5.5 Financement du Service des loisirs et de la culture
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Acceptation Tarification loisirs été 2017
 - 7.2 Acceptation du rapport financier de la Bouquinerie

8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Demande d'autorisation - Prolongement rue Bernard
 - 8.2 Acceptation soumissions de services professionnels : Travaux Pelletier-Principale
9. URBANISME
 - 9.1 Dérogation mineure DM2017-01
 - 9.2 Avis de motion- Règlements SQ
10. INCENDIE
 - 10.1 Autorisation dossier : Camions Hélie
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. Prochaine séance
13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

17-04-6857

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 6 mars 2017

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 mars est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 6 mars tel que présenté.

17-04-6858

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 29 mars 2017

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 29 mars est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 29 mars tel que présenté.

17-04-6859

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous informe sur :

- Commun'art : bilan remis à tous les participants

- Ateliers à venir pour ceux qui ont suivi des cours.
- 20 mars : rencontre travail de milieu
- 24 mars : rencontre développement durable Incroyables comestibles
- 3^e rendez-vous table développement communauté dev. Appalaches.
- avril rencontre pour organiser la soirée des bénévoles du 5 mai
- 10 avril Regroupement des OMH, une rencontre aura lieu

Mme Annie Rodrigue nous fait un suivi :

- Festival soccer 19 et 20 août
- Casse-croûte fermé hier soir
- Chambre de commerce : Brigitte Delisle nouvelle présidente, première rencontre avec celle-ci.
- Ateliers subventionnés : il en reste 1 avec Poésie et couleurs
- Bouquinerie : rencontre la semaine prochaine
- Comité de développement culturel : on cherche encore des musiciens pour les Mardis de la culture.

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

- Centre des loisirs est fermé depuis hier.
- Loisirs d'été 2017 : inscriptions en ligne, inscriptions au bureau municipal les 19 et 20 avril prochain. La programmation sortira bientôt.
- CCU : Rencontre pour traiter un dossier.

Mme Claudia Vachon nous fait un suivi :

- États financiers OMH seront déposés bientôt
- Travaux en cours et d'autres sont à finaliser pour partager les locaux de la Maison des Jeunes avec Espace Familles.
- Des emplois sont disponibles à la Maison des Jeunes.

M. Claude Duchesne nous informe sur :

- Incendie : 6 sorties en mars
- Nids de poule : les réparations sont débutées
- CRT : rencontre a eu lieu en mars

M. François Trépanier nous fait un suivi :

Un logement disponible très bientôt
Urbanisme : 1 rencontre

M. Kaven Mathieu, Maire, nous informe sur :

Taxes municipales

Rappel des objectifs du conseil : prendre les meilleures décisions possibles.

Première fois dépôt du rôle : variation aussi grande au niveau des écarts d'évaluations

ÉQUITÉ : nous a guidé dans l'exercice

Explication du powerpoint présentant les réflexions du Conseil sur la hausse de taxes

Convention collective : première sans aller en arbitrage

Actuellement le cadre législatif a été changé

On tient maintenant compte des capacités de payer.

Appropriation des surplus

Équité : point central. Pas normal qu'on soit les seul à payer.

Facture sera faite à ceux qui utilisent nos services.

Baisse de taxes : 1,30 \$ etc.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 mars 2017, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 161 469.32 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de mars 2017 au montant de 116 405.31 \$ et 45 064.01 \$ pour les prélèvements salaires.

17-04-6860

ADOPTÉ

5.2 Amendement résolution 17-03-6835 - Assurances MMQ

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution #17-03-6835 adoptée en mars dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter plus de précisions à ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales,

a délivré des lettres patentes pour constituer La Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres sociétaires et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ÉMILIE ROBERGE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité d'East Broughton devienne membre sociétaire de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de traiter ses affaires d'assurance avec cette Mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution de la Mutuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 1^{er} mars 2017;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

17-04-6861

ADOPTÉ

5.3 Donation de terrain pour le CVT

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a mis en place le projet du Centre de Valorisation Technique (CVT) visant à construire une bâtisse permettant la location de « condo industriel » dans le Parc Industriel de la municipalité;

ATTENDU QUE le Fonds de Développement populaire d'East Broughton Inc. (ci-après nommé le « Fonds ») est propriétaire d'un terrain vacant dans le Parc Industriel en question;

ATTENDU QUE le terrain en question ci-dessus permettrait à la Municipalité d'East Broughton de bâtir le CVT et ainsi promouvoir et stimuler l'économie locale.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS TRÉPANIÉ ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité d'East Broughton accepte par le biais d'un acte de donation par le Fonds le lot suivant, savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ (5 907 935) DU CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Beauce.

Le tout étant un terrain vacant situé dans le Parc Industriel de la Municipalité d'East Broughton.

QUE le projet de donation soumis par Me Brigitte Delisle, notaire, soit et il est par les présentes approuvé dans son ensemble.

QUE Kaven Mathieu, maire, et Manon Vachon, directrice-générale adjointe, soient tous deux autorisés à signer tous les documents requis aux fins de donner plein effet à cette donation.

17-04-6862

ADOPTÉ

5.4 RÈGLEMENT 2017-202

Amendement règlement de taxation 2016-197

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a adopté son règlement de taxation 2016-197 le 12 décembre dernier;

ATTENDU qu'un avis de motion pour amender ledit règlement a été adopté le 29 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender le règlement de taxation de la façon suivante :

AU POINT 1 :

- Le taux de 1,50 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une résidence baissera à 1,30 \$/100 \$
- Le taux de 1,70 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une bâtisse non-résidentielle baissera à 1,58 \$/100 \$;
- Le taux de 1,80 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une industrie baissera à 1,70 \$/100 \$
- Pour les immeubles non-desservis, le taux sera de 1.08 \$/100\$ d'évaluation foncière imposable

AU POINT 4 :

- Le montant de 175 \$ facturé pour la vidange de chaque fosse septique passera à 87,50 \$ puisque le taux chargé était pour deux ans.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-04-6863

ADOPTÉ

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion donné le :	29 mars 2017
Adopté le :	3 avril 2017
Publication le :	13 avril 2017
Entrée en vigueur :	13 avril 2017

5.5 Financement du Service des loisirs et de la culture:

Attendu que la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus défraie actuellement un coût supplémentaire de 85 % pour les non-résidents à l'inscription de leurs citoyens aux activités de loisirs organisées par la Municipalité d'East Broughton;

Attendu que la municipalité de Sacré-Coeur-Jésus défraie actuellement 30 % des coûts pour l'agente de développement culturel;

Attendu que la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus défraie actuellement 30 % des coûts pour les activités suivantes : Halloween, Noël, Festi-Neige, Semaine de relâche, Mardis de la culture ainsi que pour coûts des dépliants;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a le désir d'être équitable relativement au partage des coûts du Service des loisirs et de la culture envers ses citoyens;

ATTENDU qu'il existe des ententes similaires, entre autres dans la MRC du Granit et dans Pierre-de-Saurel;

ATTENDU qu'il est légitime d'avoir une entente avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, non seulement sur la tarification par inscription aux activités mais pour tous les frais d'exploitation soit : les frais de fonctionnement et d'entretien des équipements et immeubles, les améliorations, les frais d'amortissement, les intérêts et tous les frais d'administration, en somme tous les frais engendrés par le service de loisirs énumérés dans l'entente à intervenir entre les municipalités d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU que la municipalité d'East Broughton avise par la présente la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus de son désir de former un comité en vue d'en venir à une entente signée avant le 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier une facture équivalente à une proportion de 30% des coûts du service des loisirs et de la culture à la municipalité de Sacré-Cœur de-Jésus, laquelle facture pourra être révisée suite à l'entente à intervenir entre les deux municipalités, sans quoi le montant sera payable avant le 30 septembre 2017.

17-04-6864

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

LE MTQ demande d'adopter une résolution pour tous les travaux à effectuer en 2017 à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la juridiction du MTQ, puisqu'aucun travail n'est prévu dans les emprises, la résolution ne sera pas adoptée.

Le bureau du ministre Laurent Lessard accuse réception de la résolution interpellant le ministre Coiteux relativement au transfert de péréquation.

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Club de motoneiges Beauce-Frontenac demandant la permission de passer dans l'emprise du chemin de fer sur le territoire de notre municipalité.

17-04-6865

ADOPTÉ

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande du TOUR (groupe de vélos) le 11 octobre prochain dans la municipalité d'East Broughton.

17-04-6866

ADOPTÉ

La demande de citoyens voulant le remboursement d'une partie des frais d'inscriptions pour des cours de natation à l'extérieur sera étudiée et une réponse ultérieure sera rendue.

Une invitation à participer à la Journée régionale du 9 juin relativement à l'attraction et la vitalité des milieux est reçue.

Mme Rosanne Pratte écrit de nouveau concernant la clôture à entretenir à la limite de sa propriété. Une réponse sera donnée à Mme Pratte lui spécifiant que cette obligation n'appartient

pas à la municipalité, tel que ce lui fut mentionné antérieurement.

Quelques demandes d'aide financière furent reçues dont :
Groupe d'Entraide Cancer et vie

Une participation financière à la première édition du SOUPER-BÉNÉFICE DES PETITS HÉROS au profit d'ENFANT SOLEIL

Ces demandes seront traitées en mai.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Acceptation Tarification loisirs été 2017

ATTENDU la tarification des activités estivales élaborées par le coordonnateur en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu que le Conseil municipal accepte le tableau de tarification suivant :

Activités	2017			
	EB / SCJ		Extérieur (+ 85%)	
	7 semaines	8e semaine	7 semaines	8e semaine
Service Or (3 services de garde)				
1er enfant	282 \$	72 \$	523 \$	134 \$
2e enfant	225 \$	58 \$	523 \$	134 \$
3e enfant	0 \$	0 \$	523 \$	134 \$
4e enfant	0 \$	0 \$	523 \$	134 \$
5e enfant	0 \$	0 \$	523 \$	134 \$
Service Argent (1 service de garde)				
1er enfant	215 \$	55 \$	398 \$	100 \$
2e enfant	172 \$	44 \$	398 \$	100 \$
3e enfant	0 \$	0 \$	398 \$	100 \$
4e enfant	0 \$	0 \$	398 \$	100 \$
5e enfant	0 \$	0 \$	398 \$	100 \$
Service Bronze (Aucun service de garde)				
1er enfant	180 \$	45 \$	335 \$	83 \$
2e enfant	144 \$	36 \$	335 \$	83 \$
3e enfant	0 \$	0 \$	335 \$	83 \$
4e enfant	0 \$	0 \$	335 \$	83 \$
5e enfant	0 \$	0 \$	335 \$	83 \$

Activités	2017	
	EB	Extérieur (+ 85%)
Soccer		
1er enfant	68,00 \$	125,00 \$
2e enfant	55,00 \$	125,00 \$

3e enfant	0,00 \$	125,00 \$
4e enfant	0,00 \$	125,00 \$
5e enfant	0,00 \$	125,00 \$
Natation		
Pré-scolaire Niveaux 1 et 2		
1er enfant	51,00 \$	95,00 \$
2e enfant	41,00 \$	95,00 \$
3e enfant	0,00 \$	95,00 \$
4e enfant	0,00 \$	95,00 \$
5e enfant	0,00 \$	95,00 \$
Pré-scolaire Niveaux 3 à 8		
1er enfant	63,00 \$	116,00 \$
2e enfant	50,00 \$	116,00 \$
3e enfant	0,00 \$	116,00 \$
4e enfant	0,00 \$	116,00 \$
5e enfant	0,00 \$	116,00 \$
Junior Niveaux 1 à 10		
1er enfant	68,00 \$	125,00 \$
2e enfant	54,00 \$	125,00 \$
3e enfant	0,00 \$	125,00 \$
4e enfant	0,00 \$	125,00 \$
5e enfant	0,00 \$	125,00 \$
Aquaforme	68,00 \$	125,00 \$
Cours de BMX		
1er enfant	57,00 \$	105,00 \$
2e enfant	45,00 \$	105,00 \$
3e enfant	0,00 \$	105,00 \$
4e enfant	0,00 \$	105,00 \$
5e enfant	0,00 \$	105,00 \$

17-04-6867

ADOPTÉ

7.2 Acceptation du rapport financier de la Bouquinerie

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier 2016 de la bibliothèque municipale LA BOUQUINERIE.

17-04-6868

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

Monsieur François Baril déclare son intérêt et se retire à 21 h 09.

8.1 Acceptation offre de services WSP - rue Bernard

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de WSP pour effectuer une demande d'autorisation au MDDELCC relativement au prolongement sur environ 110 mètres des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, de la réfection de la chaussée et du drainage de surface sur la rue Bernard;

CONSIDÉRANT la résolution # 17-03-6845 acceptant l'offre de services P17-11012-02 datée du 1^{er} mars 2017.

CONSIDÉRANT l'article 32 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter le texte suivant à la résolution 17-03-6845 :

La municipalité d'East Broughton mandate la firme-conseils WSP à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

La municipalité d'East Broughton confirme l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

17-04-6869

ADOPTÉ

Monsieur François Baril réintègre la réunion à 21 h 10.

8.2 Acceptation soumissions - Services professionnels - Projet Pelletier Principale

CONSIDÉRANT les offres de services reçues dans le cadre du projet de réfection des rues Principale et Pelletier-aménagement de bordures et trottoirs de béton sur l'avenue du Sacré-Cœur et le prolongement de réseaux sur la rue Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues:

- WSP
- Equip
- Assaini-Conseil

CONSIDÉRANT qu'un comité de trois personnes a effectué l'analyse des soumissions selon les critères prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Assaini-Conseil dans le cadre du projet ci-haut mentionné. Cette firme ayant obtenu le meilleur pointage, le prix de la soumission étant de 61 166.70\$ (taxes incluses).

17-04-6870

ADOPTÉ

9. URBANISME**9.1 Dérogation mineure DM2017-01 (350, avenue Vachon)**

Madame Émilie Roberge explique le projet.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires concernant la marge de recul avant et la marge de recul latérale gauche pour l'immeuble sis au 350, avenue Vachon ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser la dérogation mineure DM-2017-01.

17-04-6871

ADOPTÉ

9.2 Avis de motion - Amendement aux règlements de la SQ

Avis de motion est donné par madame Annie Rodrigue que le Conseil municipal apportera lors d'une séance ultérieure des amendements aux règlements appliqués par la SQ portant les numéros 2017-RM-SQ (1 à 7).

17-04-6872

ADOPTÉ

10. INCENDIE**10.1 Autorisation Dossier : Camions Hélie**

ATTENDU les procédures et démarches entre notre procureur et le procureur des Camions Hélie pour en venir à un règlement dans ce dossier;

Attendu les nombreuses démarches effectuées;

ATTENDU le projet de transaction actuellement en cours de négociation entre les parties :

En conséquence, il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser notre procureur Me Alexandre Dumas à signer la transaction intervenue entre la municipalité d'East Broughton aux Camions Hélie pour clore ce litige particulièrement quant au montant convenu et au délai de paiement convenus, notre procureur et Mme Manon Vachon étant autorisés à convenir avec l'autre partie des termes précis de la transaction respectant ces deux éléments.

17-04-6873

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Aux changements apportés à la taxation
- À la dette totale de la municipalité
- Au cautionnement annulé
- Au coût chargé pour la vidange de fosses septiques
- Au système de réfrigération à remplacer au Centre Desjardins
- À l'égout pluvial à installer sur la rue Bernard
- Au mauvais fonctionnement des micros de la salle du conseil
- À la rémunération des élus
- Au dossier des mines en litige
- Au coût du nouveau garage incendie
- Au projet Pelletier-Principale

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 22 h 10.

17-04-6874

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe